

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014

*Le 25 Juin 2014, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 30 Juin 2014 à 21 h 00, en Conseil ordinaire.*

*L'an deux mil quatorze, le 30 Juin 2014 à 21 h 00, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.*

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Dolorès SAGESTE, Françoise PARANT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Jean-Pierre BERTHELOT, Olivier BAN, Bernard JACQUINET, Didier De AMORIN, Bernard WEILER, Bernard MALLET, Clément GOELDEL.

- **Absent** : Hubert FOURNET.

Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

### ☞ **ORDRE DU JOUR** :

- **Délibérations** :

33/2014 : Annulation et remplacement de la délibération n° 31/2014.

34/2014 : Mise à jour du tableau de classement des chemins ruraux.

35/2014 : Indemnités de conseil et de budget du receveur municipal.

36/2014 : Inscription à l'état d'assiette de la parcelle 14 (destination des produits : vente en bloc et sur pied de tous les produits en 2015 ou 2016).

- **Questions Diverses** :

- Recollement des archives municipales
- Motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- Certificat d'urbanisme parcelle C558 rue du pré des chats
- Recensement de la population
- Informations travaux
- Espace culturel : subvention Conseil Général et voirie espace culturel
- SYCODEC : compte-rendu
- Décision de mise en route du programme atelier municipal
- PLURIAL : état d'avancement
- Date des vendanges
- Lotissement

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, il est procédé à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Juin 2014.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une 5ème délibération afin de l'autoriser à lancer les procédures réglementaires nécessaires concernant un éventuel atelier municipal, et d'ajouter quelques questions diverses, à savoir :

- la réponse promise à une demande de Monsieur RENEVIER-NOUVION
- un point sur le lotissement

### **DELIBERATIONS :**

#### **33/2014 : Annulation et remplacement de la délibération n° 31/2014.**

Le conseil municipal, vu le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes, attendu qu'il est indispensable de prévoir un accès à cette salle des fêtes et ayant entendu le plan de financement, autorise le maire à présenter une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR pour le Chemin de la Petite Barbarie, avec un total de travaux de 132 015 euros incluant l'éclairage public (19560 euros), qui est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la compétence de la commune.

*Il est donc procédé au vote de l'annulation de la délibération n° 31/2014 et de son remplacement par la délibération n° 33/2014.*

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ACCEPTE À LA MAJORITE.**

#### **34/2014 : Mise à jour du tableau de classement des chemins ruraux.**

Le classement des chemins ruraux a été remis à jour récemment. Monsieur Didier DUMARGNE a suivi ce dossier. Les chemins ruraux de la commune ont été listés afin d'établir leur classement dans le domaine communal privé et d'avoir connaissance de la propriété des différentes voies de la commune.

Le plan des chemins ruraux reste affiché dans la salle du conseil.

*Il est donc procédé au vote de la mise à jour du tableau de classement des chemins ruraux.*

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ACCEPTE À LA MAJORITE.**

#### **35/2014 : Indemnités de conseil et de budget du Receveur Municipal.**

Il est alloué tous les ans des indemnités de conseil et de confection de budget au taux de 100% à l'Agent Comptable de la trésorerie municipale de Verzy dont nous dépendons.

L'année précédente, l'indemnité de conseil et de confection de budget s'élevait à 360 € et s'élevait à 30,49 €.

Monsieur le Maire rappelle notre besoin de conseils auprès de notre Agent Comptable.

Il est donc procédé au vote des indemnités de conseil et de confection de budget au taux de 100% et de l'Agent Comptable.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ACCEPTE À LA MAJORITE**

**36/2014 : Inscription à l'assiette de la parcelle 14 (destination des produits : vente en bloc et sur pied de tous les produits en 2015 ou 2016).**

L'ONF procède à des marquages pour les coupes de bois sur une parcelle d'une surface de 7,93 hectares et procède à la vente sur pied, en bloc de cette parcelle à une entreprise qui rémunère l'ONF et la commune.

Il est donc demandé au Conseil l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 14 de la forêt communale.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ACCEPTE À LA MAJORITE.**

**37/2014 / Mise en route du programme atelier municipal.**

Le maire expose la nécessité d'étudier la construction d'un atelier communal.

Avant toute discussion Madame Françoise PARANT n'étant pas d'accord sur cette cinquième délibération quitte la réunion du Conseil.

Après discussion, le Conseil approuve le projet et autorise le Maire à lancer les procédures réglementaires nécessaires concernant la consultation du géomètre, la consultation pour l'étude des sols, la consultation du maître d'œuvre, la consultation des entreprises, la consultation pour le contrôleur technique, la consultation pour la coordination sécurité la consultation pour la souscription d'une assurance dommages ouvrages.

Le projet est à réétudier, selon les besoins réels de la commune et des employés municipaux.

Monsieur BAN et la Commission urbanisme patrimoine sont remerciés pour le document de travail remis à chaque conseiller quelques jours avant le conseil

3 AMO seront consultées pour une obtention de devis.

**POUR : 12**

**ABSTENTION : 1**

**CONTRE : 0**

**ACCEPTE À LA MAJORITE**

**Questions Diverses :**

- ***PLU – Lettre de Monsieur Franck RENEVIER.***

Le Maire rappelle le courrier reçu de Monsieur RENEVIER, au sujet d'une demande de modification du PLU concernant le terrain de Madame NOUVION.

A la question : souhaitez-vous que notre POS valant PLU soit réétudié sachant qu'en décembre 2015 la loi nous contraindra à revoir notre POS valant PLU, le conseil a décidé :

**POUR : 0**

**CONTRE : 13**

**ABSTENTION : 1**

### **REFUSE À LA MAJORITE**

- *Recollement des archives municipales.*

Nous avons reçu un courrier relatif au recollement des archives municipales. Monsieur le maire énumère les consignes préconisées dans ce courrier.

Il ne s'agit pas de faire un inventaire détaillé. Il faut néanmoins savoir ce qui avait déjà été fait, et procéder à la mise à jour de celles-ci. Monsieur CHAPPELLET sera en charge de ce dossier, aidé par Catherine CORDIER. Le conseil souhaite avoir un rapport de l'avancement des travaux en fin d'année 2014.

- *Motion de soutien à l'AMF.*

Nous avons reçu un courrier de l'AMF (Association des Maires de France), dont nous sommes membres, qui demande que le conseil municipal soutienne son action afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Chacun des membres ayant reçu la motion, monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent soutenir ou pas l'Association des Maires.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

### **ACCEPTÉ À LA MAJORITE**

- *Recensement :*

L'INSEE lance un programme de recensement de la population. Le recensement à Villers Alleraud/Montchenot aura lieu du 15 Janvier 2015 au 14 Février 2015.

Madame Annie-Claude BOUVIER est en charge de ce recensement. En cas de candidature, il convient de s'adresser à Madame BOUVIER au secrétariat de la commune.

- *Bilan des travaux.*

Monsieur JACQUINET prend la parole et énumère une série de travaux à venir.

- Au carrefour de la rue du voisin et de la rue de la ferme, réfection de 4 tampons le 2 Juillet, par VEOLIA.
- Rue des Coutures : le gravillonnage commence le 3 Juillet. Les vigneronns ont été prévenus.

- Réfection des trottoirs de la rue du voisin, (partie droite en allant de la rue de la ferme au chemin de la petite Barbarie) avec quelques bordures surbaissées. Deux devis ont été présentés pour 160 m<sup>2</sup> :
  1. Sté EUROVIA : pour un montant de 13 056.00 €
  2. Sté TTV : pour un montant de 10 560.00 €
- Le choix s'est porté sur le devis le plus compétitif pour un montant de 10 560 € de la Société TTV. La date des travaux est à préciser.
- Le curage des fossés du chemin du Mont Joly, le curage des autres fossés et la réfection d'un fossé le long du tennis vont être réalisés par TTV réglé au temps passé selon une estimation de 1 500 € à 2 000 €.
- Sur proposition du Conseil Général, la rue de Rilly et une partie de la rue Alphonse Hanin vont subir un rabotage et recevront un nouvel enrobé posé par la Société COLAS, aux frais du Conseil Général. VEOLIA refait les tampons et les bouches à clés. Sur demande et aux frais de la commune, la Société COLAS peut reprendre également deux parties de trottoir pour un coût de 12 894 euros TTC. Cette reprise permettra aux piétons d'emprunter un trottoir de 1,2 M de large depuis la place des Déportés jusqu'en face du restaurant le mont Joly pour une sécurité renouvelée. Il est évoqué la possibilité de déplacer le calvaire, de quelques mètres.

Ces travaux commenceront le 7 Juillet prochain. Du 7 au 12, la circulation sera alternée. Du 15 au 25 Juillet il y aura un arrêt total de la circulation avec la possibilité aux riverains de sortir et de rentrer chez eux, ceci en relation avec VEOLIA et COLAS.

Une déviation sera mise en place par le Conseil Général depuis le carrefour de Montchenot vers Chamfleury/Montbré/Rilly et dans les deux sens.

Le Conseil informé donne un accord pour l'ensemble des travaux.

- **Espace culturel** récapitulatif des subventions acquises ou demandées à la fois pour le bâtiment et ses voies d'accès (VRD).

#### **Voies d'accès :**

- L'Etat a voté en 2013 une subvention (DETR) pour un montant de 34938 euros pour l'installation des VRD autour de l'Espace Culturel.
- Nous sollicitons l'Etat pour une subvention pour le Chemin de la Petite Barbarie, voie d'accès indispensable pour accéder à cette structure. (Voir la délibération n° 33/2014).

#### **Le bâtiment :**

- Le Conseil Général de la Marne a voté une subvention de 102 060 € soit 25% environ de la somme éligible de 404 998 €.
- Nous pourrions solliciter l'Etat en 2014 pour une subvention au titre de la DETR 2015 pour la construction de la salle. Cette demande n'avait pas été faite car en 2013 elle n'était pas compatible avec une demande de subvention à la Région.

- Nous continuons de solliciter la Région à travers le SIEPRUR pour une aide à la construction de l'Espace Culturel.
- **Vendanges** : après consultation des vignerons, les vendanges se feraient après le week-end de la fête. La date de la fête est pour le moment maintenue les samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 Septembre. Un flyer d'information sera déposé à cet effet dans les boîtes aux lettres.
- **Lotissement** : l'expert missionné a reçu les informations qu'il demandait.
- **PLURIAL** : Vente de la Salle des Fêtes actuelle. Le dossier a pris un an de retard mais il reste d'actualité. Une réunion sera programmée début Septembre. Un point sera fait de nouveau sur la faisabilité ou non de ce projet. Au mieux, des logements seraient disponibles en 2017.
- **Bulletin** : Estelle COURTEIX informe le Conseil que le bulletin sera distribué aux habitants dans la semaine du 1er au 5 Juillet.
- **Conseil Municipal des Jeunes** : le dossier de présentation est terminé. Ce projet sera examiné au prochain conseil.
- Le site de la commune : [www.villersallerand.fr](http://www.villersallerand.fr) donne des informations parmi lesquelles le rapport du SYCODEC.

***Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures.***